

CLERC DE NOTAIRE

Descriptif du métier et missions principales

Ce technicien du droit est le bras droit du notaire avec qui il travaille en étroite collaboration. Il rédige les actes, rassemble les pièces administratives et assure le suivi des dossiers. Il est salarié d'une étude de notaire. Son rôle dépend de son expérience et de l'importance de l'étude où il exerce.

Conditions d'accès au métier

Diplôme requis : niveau bac+2 minimum

Pour devenir clerc de notaire, il faut posséder tout d'abord un BTS notariat, un DUT carrières juridiques ou une L2 de droit puis passer une licence professionnelle métiers du notariat accessible sur dossier. Après cela, le futur clerc de notaire doit passer le diplôme de l'Institut national des formations notariales (INFN).

Le parcours d'études avec l'Université Paris II Panthéon-Assas

- [Licence en droit](#)

Qualités et compétences requises

- **Rigoureux**

Le domaine de prédilection du clerc de notaire : les codes et la législation. Il doit sans cesse mettre ses connaissances juridiques à jour.

- **Méthodique**

Délais, procédures, interventions d'autres professionnels : dans les formes aussi, le travail du clerc est extrêmement cadré. Il doit donc savoir organiser son planning et anticiper.

- **Cordial**

Le clerc de notaire est en contact avec la clientèle de l'étude. Il doit savoir l'accueillir, l'informer et la conseiller. En outre, il doit avoir un bon sens de l'écoute (situations délicates à gérer : décès, conflits familiaux, etc.).

Emploi

Salaire du débutant : 2 100 euros brut environ par mois en début de carrière

Pour aller plus loin

1) Ressources disponibles en salle de documentation du CIO

Logiciel Parcouréo (fiches métiers disponibles)

ONISEP. *Atlas de la formation initiale en France*. (CD rom pour rechercher des formations dans la France disponible sur les ordinateurs du CIO)

ONISEP Parcours. *Les métiers du droit*. 2016

ONISEP Parcours. *Les métiers de la justice*. 2015

L'ETUDIANT. *Le grand livre des métiers*. 2018

Classeur CIDJ n°2.51

Dossier salle de documentation n°502

2) Liens utiles

- **Notaires de France**

Le site officiel du Conseil supérieur du notariat aborde, dans son onglet « Profession notaire », les questions essentielles relatives à l'exercice des métiers du notariat : missions, formation et celle de ses collaborateurs, rémunérations, etc.

<https://www.notaires.fr/fr>

- **Ministère de la Justice**

La rubrique du ministère de la Justice consacrée aux métiers de la justice détaille les carrières du secteur, les formations requises et les différents concours.

<http://www.metiers.justice.gouv.fr/>

- **Chambre des notaires du Grand Paris**

Toutes les actualités liées au métier de notaire en Île-de-France : conférences, colloques et salons professionnels, ventes aux enchères, etc.

<http://notairesdugrandparis.fr/fr>

- **Institut national des formations notariales (INFN)**

L'INFN est un établissement d'utilité publique placé sous le contrôle du Garde des sceaux. Il coordonne les actions de formation des établissements de formation professionnelle du notariat et les relations de ces organismes avec les universités associées à la formation.

<https://www.infn.fr/>

Sources utilisées pour réaliser cette fiche

- <https://www.oriane.info/>
- <http://www.cidj.com/>
- <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>
- <https://www.orientation-pour-tous.fr/>
- Classeurs du CIDJ
- ONISEP. *Le dico des métiers*. 2018.